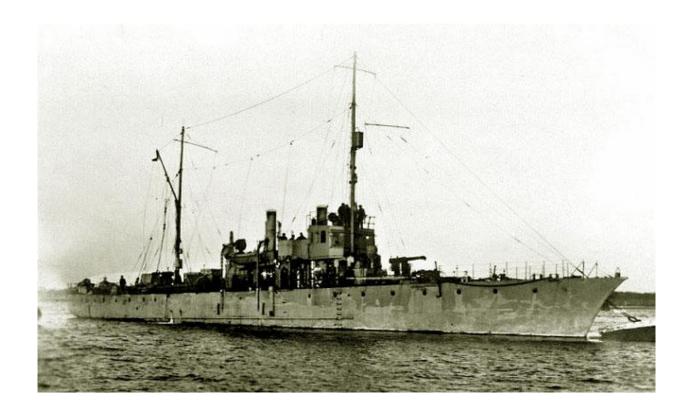
MOQUEUSE — Dragueur-canonnière de type Agile (1916~1924).



Moqueuse – Dragueur-canonnière de type *Agile* (1916~1924)

La canonnière *Moqueuse* fut administrativement considérée comme bâtiment armé en guerre :

- du 3 novembre 1916 au 14 novembre 1917;
- du 28 janvier au 17 novembre 1918;
- du 18 février au 10 septembre 1919;
- du 20 au 24 octobre 1919, date de cessation des hostilités.

[Circulaire du 25 avril 1922 établissant la Liste des bâtiments et formations ayant acquis, du 3 août 1914 au 24 octobre 1919, le bénéfice du double en sus de la durée du service effectif (Loi du 16 avril 1920, art. 10, 12, 13.), §. A. Bâtiments de guerre et de commerce. : Bull. off. Marine 1922, n° 14, p. 720 et **755**.].

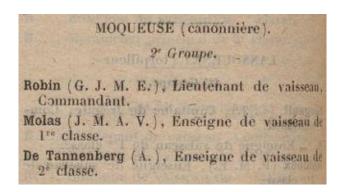
Du 3 mai au 28 novembre 1920, elle prit part aux opérations de Syrie~Cilicie (Instruction du 28 novembre 1922 relative à l'application à la Marine de la Loi instituant la médaille commémorative de Syrie~Cilicie : Bull. off. Marine 1922, n° 35, p. 695 et 701.). Avec les canonnières **Curieuse** et **Malicieuse**, elle bénéficiait alors de l'autonomie administrative depuis le 1^{er} avril 1920, ayant Toulon pour port comptable (Déc. min. 14 avr. 1920 : Bull. off. Marine 1920, n° 13, p. 590).

En Avril 1922, elle quitta Toulon pour être rattachée à *Marine Saigon (Circ. 10 juin 1922 : Bull. off. Marine 1922, n° 18, p. 984 et 987)*, étant mise à la disposition du Gouverneur général de l'Indochine.

Alors qu'elle venait de participer à une démonstration navale des puissances au Sud de la Chine, elle s'échoua le 10 janvier 1924 à la pointe Est de l'île de Nan-Tchéou (*Chine*), dans la baie de Kouang-Tchéou-Wan. Évacuée, puis remorqué à Saigon, elle fut finalement condamnée.

Commandants successifs de la canonnière Moqueuse

- *TARIEL Charles Louis Édouard*, lieutenant de vaisseau, du port de Rochefort. Nommé à ce commandement par ... [De 1916 à 1918]. *Division des patrouilles de la Méditerranée orientale*.
- ROBIN Guy Jacques Marie Ernest, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement par ... [De 1918 à 1920]. Escadrille de dragages de l'Arrondissement Algéro-Tunisien, 2^e Groupe, Bizerte.
 - Annuaire de la Marine 1920, p. 886.



□ Par décision du Ministre de la Marine en date du 12 décembre 1919 (J.O. 16 déc. 1919, p. 14.600), objet d'une proposition extraordinaire d'avancement au grade de capitaine de corvette dans les termes suivants : « Lieutenant de vaisseau Robin (Guy-Jacques-Marie-Ernest) : services exceptionnels à l'escadrille de dragages d'Algérie-Tunisie. »

— *CARLINI Dominique*, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement par un décret du 31 mars 1920 (J.O. 2 avr. 1920, p. 5.235). Escadrille de dragages de l'Arrondissement Algéro-Tunisien, Bizerte.

Par décret en date du 31 mars 1920: M. le lieutenant de vaisseau Carlini (D.), a été nommé au commandement de la canonnière Mequeuse.

• Annuaire de la Marine 1921, p. 904.

MOQUEUSE (canonnière).

[Escadrille de dragage,6° Arrondissement, Bizerte.]

Carlini (D.), Lieutenant de vaisseau, Commandant.

Martin (P. M. H.), Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe, Second.

Jeanson (R. M. C.), Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe.

Ambialet (C. J. L.), Enseigne de vaisseau de 2° classe.

— *RENON Maurice Alexandre Robert*, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement par un décret du 8 mars 1922 (J.O. 10 mars 1922, p. 2.790). Marine à Saigon.

Par décret en date du 8 mars 1922, M. le licutenant de vaisseau Renon (Maurice-Alexandre-Robert), du port de Toulon, a été nommé au commandement de la canonnière Moqueuse.

• Annuaire de la Marine 1923, p. 727.

MOQUEUSE (canonnière].

[Marine à Saïgon.]

Renon (M.), Lieutenant de vaisséau, Commandant.

Moreau (E.), Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe.

• Annuaire de la Marine 1924, p. 735.

MOQUEUSE (canonnière].

[Marine à Saïgon.]

Renon (M.), Lieutenant de vaisseau, Commandant.

Monnot (A.), Enseigne de vaisseau de 1^{re} classe.

• L'Ouest-Éclair — éd. de Nantes —, n° 8.158, Mercredi 16 janvier 1924, p. 7.

LA CANONNIERE MOQUEUSE S'ECHOUE. —
HONG-KONG, 14 janvier. — La canonnière Moqueuse
qui, comme on le sait, a participé à la démonstration navale des puissances au Sud de la Chine, s'est échouée à l'île de Nan-Tcheou, en face
du terrhitoire de Kouang-Tcheou-Wan.
On n'a pas d'inquiétude au sujet de l'équipage.
Ce bâtiment, de 300 tonnes avait été construit
pendant la guerre comme dragueur et mis en 1922
à la disposition du gouverneur général de l'IndoChine.

Le bâtiment a du être évacué, il y a peu de chances qu'on puisse le renflouer. Il n'y a aucun accident de personnes.

• Le Temps, n° 22.805, Mercredi 16 janvier 1924, p. 4.

La « Moqueuse ». - La canonnière Moqueuse, échouée le 10 janvier à la pointe est de l'île Nau-Tchéou avait un déplacement de 405 tonnes. Elle avait été construite pendant la guerre pour la chasse aux sous-marins et le dragage des mines et fut mise en 1922 à la disposition du gouverneur général de l'Indochine. Le bâtiment a été évacué. Il y a peu de chances qu'on puisse le renflouer. Il n'y a aucun accident de personne.

• Le Col Bleu, n° 302, Jeudi 17 janvier 1924, p. 2.

CANONNIERE ECHOUEE

La canonnière « Moqueuse » qui a participé à la démonstration navale des pu ssances au Sud de la Chine, s'est échouée à l'île de Nan-Tcheou, en face d'un territoire de Kouang-Tchéou-Wan

On n'a pas d'inquiétude au sujet de l'équipage.

Ce bâtiment avait 'té construit pendant la guerre et mis en 1922 à la disposition du gouverneur général de l'Indo-Chine.

Le bâtiment a dû être évacué. Il y a peu de chances qu'on puisse le renflouer. Il n'y a aucun accident de personnes.

La canonnière « Moqueuse » a . été construite à Lorient en 1916 et pendant la guerre participa aux opérations notamment comme dragueur; d'une longueur de 55 m. 60, son déplacement atteignait 350 tonnes. Il possédait comme appareil propulseur un moteur à vapeur de torpilleur de 1.200 chevaux. Vitesse 15 nœuds. L'artillerie comportait 2 canons de 10 centimètres.

La « Moqueuse » est commandée depuis mars 1922 par le lieutenant de vaisseau Renon.

• La Dépêche de Brest, n° 14.970, Vendredi 19 décembre 1924, p. 2.

La perte de la canonnière « Moqueuse »

Le capitaine de corvette Renon devant le Conseil de guerre

Toulon, 18. - Le capitaine de corvette Renon a comparu, aujourd'hui devant le Consell de guerre maritime, présidé par le contre-amiral Basire, commandant le secteur de Toulon, pour répondre de la perte de la canonnière Moqueuse, le 10 janvier 1924, sur les côtes de Chine, près de l'île Nan-Théoue.

Au cours de l'interrogatoire, les déclarations du commandant et les dépositions des témoins ont démontré que l'impression des vieilles cartes remontait au siècle dernier.

Le commandant Faure, commissaire du gou-vernement, a fait l'éloge de l'état-major et de l'équipage, auxquels il a rendu hommage, puis il a terminé en demandant l'acquittement.

Le capitaine de corvette Barol, qui assurait la défense du commandant Renon, a fait remarquer que depuis 1914, plusieurs bâtiments se sont perdus dans les mêmes parages que la Moqueuse, et que la carte 1.434, consultée, a des erreurs de distances de deux milles environ.

Les déba's, suspendus ce soir, seront repris demain.

• Le Journal, n° 11.752, Samedi 20 décembre 1924, p. 3.

Laperte de la canonnière "Moqueuse"

Toulon, 19 décembre. -Devant le conseil de guerre maritime, présidé par le contre-amiral de Basire, vient de compa-raitre le capitaine de corvette Rémon, pour répondre de la perte de la canonnière Moqueuse, qu'il commandait et qui s'échoua le 10 janvier dernier sur les côtes de Chine, devent l'île de Nan-Tcheou.

L'interregatoire du commandant Rémen et la déposition du capitaine de corvette Barol ont fait ressertir le manque de précision des cartes utilisées, sur les-quelles se trouvaient des erreurs de dis-tance dépassant 2 milles. Après plusieurs leures de délibération, l'acquittement a été demandé par le ca-

pitaine de vaisseau Faure, commissaire du gouvernement, sui a rendu hommage à l'état-major et à l'équipage de La Mo-queuse, Le conseil, par 6 voix contre 1, a accordé au capitaine de corvette Rémon les circonstances atténuantes et lui a applique le minimum de la peine, soit trois années de privation de commandement.

• La Dépêche de Brest, n° 14.971, Samedi 20 décembre 1924, p. 2.



Daniel LAHEYNE 1^{er} juillet 2019.